



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/05/17

Reçu en Préfecture le : 11/05/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 9 mai 2017
D-2017/197

Aujourd'hui 9 mai 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Didier CAZABONNE présent à partir de 16h25

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Michèle DELAUNAY

ARC EN RÊVE. Subvention de la ville de Bordeaux 2017

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Arc en rêve, centre d'architecture mène depuis 1981 un projet de communication sociale et culturelle dans le domaine de l'architecture, de la ville, du paysage et du design avec un rôle de médiation pour la promotion de la qualité du cadre de vie.

Son expérience de la médiation croise l'approche pédagogique et l'approche savante en direction de différents publics : enfants, jeunes, adultes, habitants, professionnels de l'aménagement (publics et privés), élus.

Ses moyens d'actions prennent la forme d'expositions, de débats, conférences, colloques, éditions, animations pour les enfants, formations pour les adultes, visites de bâtiments, parcours urbains et expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Ces actions très diversifiées contribuent au développement d'une meilleure connaissance des domaines de l'architecture, de la ville, du paysage et à la promotion du cadre de vie.

Son programme 2017 :

Une année marquée par le paysage, thème de la saison culturelle et d'Agora, initiée par la ville de Bordeaux.

Expositions :

- **landskatinganywhere** : cette exposition traite de la pratique du skateboard et de ses relations avec l'architecture et la ville.
- **Schweizweit** : cette exposition constitue un atlas visuel de l'architecture suisse de ces dernières années. En partenariat avec le SAM Musée national Suisse, Bâle.
- **Legopolitain©** / expo-atelier, en partenariat avec lego : Arc en rêve revisite le projet legopolitain© créé en 2012, un dispositif d'exposition conçu sous la forme d'un atelier work in progress mettant en jeu la question du développement durable en relation avec la ville et l'architecture.
- **Infidélités créatives** : topotek1/Martin Rein-Cano + Lorenz Dexler paysagistes architectes, Berlin
- **Journées nationales de l'Architecture 2017** dans la grande nef.

Expositions hors les murs :

- **Collection paysages** : architectes, paysagistes, designers, elles ils pensent des paysages. L'exposition présente dans le gonflable d'Hans Walter Müller, des morceaux choisis des travaux de concepteurs qui sont passés ici, à Bordeaux, via Arc en rêve.
- **Studio Mumbai** Between the sun and the moon

Conférences :

- **Colloque national Architecture et pédagogie :**

Le ministère de la Culture a confié à Arc en rêve l'organisation d'un colloque national consacré à la pédagogie en matière d'architecture développée à l'attention des enfants et des jeunes, tout particulièrement en milieu scolaire.

Transmettre l'architecture : en quoi ? Comment ?

Il s'agit de faire un bilan perspective des démarches et actions de sensibilisation des jeunes publics à l'architecture depuis 40 ans.

Ce colloque fera état de la somme et de la diversité des pratiques, une multitude d'initiatives et la pluralité des acteurs.

Objectif :

- produire des témoignages, des expertises,
- capitaliser les expériences au vu des résultats observables,
- analyser les méthodes,
- mettre en perspective les évolutions des pratiques.

Organisé sous l'égide du Ministère de la Culture, direction de l'Architecture, en partenariat avec le Rectorat et la DRAC, ce colloque s'inscrit dans le cadre des mesures de la politique nationale en faveur de l'architecture, en relation avec les Journées nationales de l'Architecture 2017.

- **GHI Grand Parc**

- Lacaton & Vassal, Frédéric Druot, Christophe Hutin architectes avec Bernard Blanc, Directeur général d'Aquitanis ;
- Bjarke Ingels BIG, architectes, Copenhague + The Infinite Happiness film de Ila Bâka et Louise Lemoine ;
- Sou Fujimoto architecte, Tokyo ;
- REM, avant-première du film de Tomas Koolhaas + Rem Koolhaas architecte, OMA, Rotterdam

Programme permanent éducation :

- une classe, un architecte, une ville, un bâtiment : deuxième édition de ce projet réalisé en 2016 à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture sur 12 sites de l'hexagone. En 2017, le projet se développe sur le territoire de la nouvelle grande région Nouvelle-Aquitaine.
- MODUL'HOME : un matériel spécifique créé par Arc en rêve par Tout le Monde.
- Legopolitain© / expo-atelier, en partenariat avec Lego : transformer/imaginer/ville/territoire. Arc en rêve invite les élèves des écoles, collèges et lycées à découvrir les plaisirs de l'architecture et à comprendre les conditions de vie à l'heure de l'urgence écologique.

Publication :

Le livre "constellation.s" en deux versions : française et anglaise : retour en 800 pages sur l'évènement 2016, les 2 000 m² d'exposition et sur l'ensemble des rencontres qui se sont déroulées pendant l'été 2016.

La ville de Bordeaux qui a soutenu Arc en rêve à hauteur de 800 000 € en 2013, 800 000 € en 2014, 750 000 € en 2015 et 752 250 € en 2016, a été sollicitée cette année pour un soutien financier de 722 250 € dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 1 718 488 répartis comme suit :

Exercice 2017 - BUDGET PREV INITIAL AVANT REVISION EN FEV 2017 -

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes, prestations de services, marchandise	
Achats d'études et de prestations de services	297 000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	28 800	Prestations de services	60 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	60 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement	9 000	74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat - DRAC	196 000
61 - Services extérieurs		Région	50 000
Sous-traitance générale		Bordeaux métropole	428 688
Locations	207 600	Ville de Bordeaux	722 250
Entretien et réparation	3 000	Autres subventions	30 000
Assurances	9 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation	3 500	Fonds européens	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	50 000
62 - Autres services extérieurs		Autres (précisez) aides privées / mécénat	110 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	31 000	75 - Autres produits de gestion	
Publicité, publications	8 500	Dont cotisations	1 550
Déplacements, missions	15 000	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunications	15 000		10 000
Services bancaires, autres	3 250	77 - Produits exceptionnels	
63 - Impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Impôts et taxes sur rémunérations	48 000	79 - Transfert de charges	
Autres impôts et taxes	0		
64 - Charges de personnel		TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 718 488
Rémunérations des personnels	698 813	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	1 718 488
Charges sociales	279 525	86 - Emploi des contributions volontaires en nature	
Autres charges de personnel	8 000	Secours en nature Bénévolet	
65 - Autres charges de gestion courante		Mise à disposition gratuite des biens et prestations	
66 - Charges financières	2 500	Personnel bénévole	
67 - Charges exceptionnelles		TOTAL DES CHARGES	1 718 488
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	51 000	TOTAL DES PRODUITS	1 718 488
		87 - Contributions volontaires en nature	
		Prestations en nature	
		Dons en nature	

La subvention demandée à la ville de Bordeaux pour l'exercice 2017 est de 722 250 € (195 000 € pour le loyer de l'entrepôt et 527 250 € pour le fonctionnement de l'année 2017).

Toutefois, il est proposé d'accorder cette année une aide de 445 888 € au titre d'une subvention de fonctionnement au regard de la situation financière de la structure telle qu'elle ressort des derniers documents comptables certifiés. S'il s'avérait que cette situation n'avait qu'un caractère conjoncturel (au regard notamment des comptes 2016 certifiés qui seront adressés dès lors qu'ils auront été adoptés et de l'état de trésorerie mensuel de l'exercice 2017) alors un complément de subvention pourrait être proposé dans le cadre d'une décision modificative 2017.

Considérant le rôle joué par Arc en rêve centre d'architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire bordelais et la volonté de la ville de Bordeaux de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis ;

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- attribuer une subvention de fonctionnement de 445 888 € pour son programme d'actions 2017 à Arc en rêve;
- autoriser Monsieur le Maire de Bordeaux à signer la convention avec Arc en rêve ci-annexée et tout acte afférent ;
- imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 824.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 mai 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

CONVENTION 2017

Entre

la **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par une délibération en date du _____ et reçue en Préfecture le _____.

et

Monsieur Michel Lussault, Président de l'**Association Arc en Rêve**, située 7 rue Ferrère, 33000 Bordeaux, autorisé par délibération du Conseil d'administration du 7 novembre 2011.

Exposé

La politique générale de la Ville de Bordeaux d'aide aux associations fait objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties, pour la réalisation d'objectifs définis.

Considérant

Que ladite association, dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de Gironde le 12 juin 1980 et dont les statuts ont été modifiés en 2011, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire réunie sous la présidence de l'ancien président François Barré le 29 juin 2011, puis soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire dans sa nouvelle composition le 7 novembre 2011, lesquels nouveaux statuts déposés à la préfecture le 28 décembre 2011, précisent l'activité exercée par l'association :

L'association agit dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'aménagement du territoire, du design et du graphisme et les met en relation. Ses modalités d'action sont la production, la diffusion, la médiation et la formation.

Les moyens d'action de l'association sont : des ateliers d'expression, de création, des interventions dans les écoles, des expérimentations, des expositions, des conférences et colloques, des publications, des actions de formation, l'organisation et la vente de spectacles, et tous les autres moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Ces objectifs et ces modalités s'inscrivent dans un contexte local, régional, national et international afin de développer une recherche et de nouvelles pratiques de l'espace favorisant un rapport différent des individus et des groupes à leur milieu, tant par la prise en compte des trois domaines d'une écologie environnementale, sociale et culturelle que par l'interaction des disciplines de création.

Il a été convenu :

Article 1 : Activités et projets de l'Association

Dès 2010, la programmation pluriannuelle d'Arc en rêve s'est affirmée entre figures libres et figures imposées. Les figures libres sont les monographies d'architectures et coups de projecteurs sur l'actualité locale, qui rythment la programmation permanente d'Arc en rêve. Les figures imposées orientent la programmation sur 3 thèmes : usage / paysage / situation.

Cette montée en puissance des thématiques sociétales imprime la nouvelle définition du projet d'Arc en rêve. La création à l'œuvre aux quatre coins du monde dans le champ de l'habiter (se loger, se déplacer, travailler, se cultiver, échanges, partager...) est au cœur de la programmation d'Arc en rêve, en résonance avec les nouvelles cultures urbaines métropolitaines.

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les activités suivantes :

1.1 Exposition Everything Architecture

Présentée dans la grande galerie d'Arc en rêve, l'exposition qui se tiendra du 3 novembre 2016 au 19 mars 2017 à Bordeaux est le fruit d'une co-production entre Arc en rêve, centre d'architecture, le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (BOZAR) et l'agence d'architecture OFFICE KGDVS. Everything Architecture sera présentée dans un premier temps aux Palais des Beaux-Arts au printemps 2016 avant de rejoindre les galeries d'Arc en rêve à l'automne.

Fondée en 2012 par les architectes Kersten Geers et David Van Severen, l'agence bruxelloise de renommée internationale OFFICE KGDVS est connue pour son architecture très personnelle, où se côtoient des réalisations concrètes et des projets théoriques.

Leurs projets sont directs et liés à l'espace, et souvent profondément ancrés dans la théorie architecturale. En effet, OFFICE KGDVS ramène l'architecture à son essence et à sa forme la plus pure. Avec une série limitée de règles géométriques de base, l'agence propose la mise en place d'un cadre dans lequel la vie peut se dérouler dans toute sa complexité.

Au travers de cette exposition, OFFICE KGDVS dresse un aperçu de son travail, associé à celui d'artistes plasticiens. Everything Architecture part du principe que chaque production de l'agence doit être considérée comme un projet à part entière. Dans l'exposition, des maquettes, dessins et perspectives de divers projets d'OFFICE KGDVS sont installés dans l'espace comme des objets presque individuels et mis en relation avec une série d'œuvres d'art étroitement apparentées à l'esprit et au langage de l'agence (dessins, peintures, photos sculptures).

La présentation de Everything Architecture à Bordeaux donnera lieu à l'organisation d'une conférence inaugurale et à des rencontres, s'adressant aux publics de la métropole bordelaise et au delà. Sensibilisation et animation en milieu scolaire et dans les quartiers

Les actions éducatives d'Arc en rêve sont conçues dans un esprit interactif. Elles donnent à toucher, fabriquer, débattre, inventer, grâce à un matériel pédagogique spécifique.

Son projet de sensibilisation et d'animation en milieu scolaire s'articule autour des initiatives suivantes :

- un programme permanent ouvert aux enfants et aux jeunes scolaires, tout particulièrement des écoles élémentaires, collèges et lycées de Bordeaux. Les animations ont lieu soit à Arc en rêve soit dans les établissements scolaires, ou in situ dans la ville. Elles prennent la forme d'ateliers, de parcours urbains, de visites de bâtiments, d'ateliers visites d'expositions.
- des projets spécifiques menés avec l'Education Nationale notamment dans le cadre des classes à projet artistique et culturel (PAC).
- des actions particulières montées en partenariat avec des opérateurs privés, ou à l'occasion d'événements spéciaux.
- une formation préparatoire au concours d'entrée à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, en partenariat avec le Rectorat.

1.2 Formation

Arc en rêve développe également des formations destinées respectivement aux enseignants et aux professionnels de l'aménagement : voyages d'étude, parcours urbains et visites de bâtiments.

1.3 Rendez-vous culturels

Arc en rêve participe aux grands rendez-vous culturels locaux ou nationaux, notamment : la nuit des musées, les journées du patrimoine, le bus de l'art contemporain etc.

1.4 En cours de montage

Des projets sont en cours de montage avec des partenaires recherchés pour l'équilibre du budget annuel.

Article 2 : Mise à disposition de moyens

2.1 Modalités de versement de la subvention de fonctionnement

Dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 718 488 € €, la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention de fonctionnement de **445 888 €**

La subvention de fonctionnement, d'un montant de 445 888 € sera versée de la façon suivante :

- 70 %, soit la somme de 312 121,60 €, après signature de la présente convention,
- 30 %, soit la somme de 133 766,40 € après les vérifications réalisées par la Ville de Bordeaux conformément à l'article 2.2, somme qui peut-être revue à la baisse en vertu des conditions définies à 2.1.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention de fonctionnement sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles X subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier qu'Arc en rève devra transmettre à la ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 2.2.

2.2 Justificatifs

Arc en rève s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 4 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Article 3 : Conditions de l'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- subvention de fonctionnement : destinée au développement du programme d'action mené par l'association,

Article 4 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- à déclarer, sous trois mois, à la Ville de Bordeaux, tous changements intervenus dans son Conseil d'administration,
- à payer à la Ville de Bordeaux un loyer de 195 000 € pour les locaux municipaux qu'elle occupe. Un bail sera signé à cet effet entre la Ville et l'Association,
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur tous les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse etc.).

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

* Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville

* Pour l'Association, à son siège social, 7 rue Ferrère, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour l'Association
Le Président

Alain JUPPE

Michel LUSSAULT